

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 mars 2022 à 20 h 30

La commune souhaite acquérir des terrains appartenant à la famille REBECQ et un bornage est nécessaire pour ces acquisitions. Des devis ont été demandés au cabinet VINCENT de Saint-Junien. Pour le bornage du terrain derrière la mairie, le devis s'élève à 965.75 € HT. Un devis a aussi été établi pour le bornage complet de la place de la Bascule car la commune doit acquérir une petite parcelle qui touche cette place. Le devis pour ce bornage s'élève à 1261 € HT.

Suite à la visite du trésorier, il a été décidé de revoir le fonctionnement des régies de la commune. La régie d'avance pour l'achat des timbres va être supprimée. La régie pour la location de la salle des fêtes et du chapiteau restera opérationnelle par contre le paiement ne s'effectuera que par chèque. Pour les photocopies, une carte sera distribuée à chaque personne faisant des photocopies et lorsque la carte sera complète, le paiement se fera par chèque.

Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif permettant de recueillir les signalements des actes de violence, de discrimination et de harcèlement proposé par le centre de gestion. Le coût de l'adhésion est de 3 € par agent.

Le conseil municipal décide, comme tous les ans, de signer la convention avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne.

Concernant la vente des terrains à Mr et Mme LAPAPELIERE et Mr FAUPIN, la commune attend un rendez-vous avec le notaire.

Les travaux d'électricité sont finis au bâtiment communal par contre il reste les travaux de plomberie à effectuer. Un devis va être demandé pour la mise en place d'un garde-corps dans ce bâtiment.

Les travaux de rénovation de la toiture de l'église sont commencés et dureront environ 3 semaines.

Le balisage des chemins PDIPR va être restauré car il manque des panneaux de signalisation et des piquets. Mme GAUTHIER et Mr PUYHARDY vont suivre une formation de balisage dans le mois de mars.

Le conseil municipal décide de changer le tracteur dans l'année 2022.

Le conseil municipal valide le changement des horaires des employés à partir du 1^{er} avril 2022.

Les travaux d'extension du cimetière sont quasiment finis. Il reste que le goudronnage de l'allée prévu fin du mois de mars.

De nombreuses animations auront lieu durant le courant de l'année : chasse aux œufs, journée du patrimoine, halloween, marché de Noël...

A Chéronnac, le 10 mars 2022
Le Maire,